



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUIIN 2024, 20h00

Date de la convocation : 06 juin 2024

Quorum = 10

Présents (14) : Vanessa BRUNO, Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Michel MADAR, Claire RIGAL, Florian LOMBARDO, Michel BODOY, Sophie COULIN, Jean-Pierre GAILLARD, Elisabeth MANIGLIER, Stéphanie PLAUZET, Marc-Olivier SUBLET, Sophie THIMONIER et Katayoun VACHERON.

Excusés (3) : Patrick MAGNIN (donne pouvoir à Michel BODOY), Fany DELPLANCQ (donne pouvoir à Stéphanie PLAUZET) et Jean-Claude SECCHI (donne pouvoir à Vanessa BRUNO).

Absent (2) : Alice EGMAN et Jean-François NORE

Président de séance : Vanessa BRUNO - Secrétaire de séance : Katayoun VACHERON

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Finances
  - o Demande de subventions auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du Plan tourisme-Plan lacs
- Affaires foncières
  - o Acquisition de parcelles appartenant aux consorts Brave
  - o Acquisition d'une parcelle de bois appartenant à Madame Danielle Bianco-Levrin épouse Ravoire
  - o Acquisition de deux parcelles de bois appartenant à Madame Maryline Lacombe épouse Portevin, Madame Colette Lacombe et Madame Yolande Lacombe épouse Viffredo
- Autres
  - o Grand Annecy - Convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique
- Décisions du Maire et DIA
- Informations et questions diverses
  - o Zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m)

#### **1- Désignation du secrétaire de séance**

À la suite de sa proposition, Madame Katayoun VACHERON est désignée secrétaire de séance.

#### **2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 29 avril 2024**

Il est donné lecture du PV de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité.

#### **3- Demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie au titre du Plan tourisme – Plan lacs – Délibération n°2024-44**

Il est rappelé au conseil municipal la nécessité de poursuivre l'équipement et l'entretien d'installations situées sur le Quai Doyen et sur la partie nord de la plage de la Brune. Le conseil départemental peut apporter une aide financière aux collectivités via le dispositif Plan tourisme – Plan lacs, aussi il est proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux suivants :

Travaux objets de la demande	Estimatif coût des travaux (HT)
Reconstruction du ponton accueil (navettes)	17 199,00 €
Installation de deux échelles au Quai Doyen	880,00 €
Reconstruction du platelage de la rotonde	24 792,40 €
Construction d'un ponton pêche « PMR »	9 470,70 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental, au titre du Plan tourisme – Plans lacs, d'un montant de 26 171 € (soit 50% du montant estimé des travaux).

**4- Acquisition de parcelles appartenant aux consorts BRAVE – Délibération n°2024-45**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Mesdames Christiane BRAVE, Michelle BRAVE, Marie BRAVE, Chantal BRAVE, Joëlle BRAVE, Danielle BRAVE et Monsieur Emile BRAVE proposent de vendre à la commune l'ensemble de leurs parcelles.

La commune a déjà acquis en 2022 et 2023 un certain nombre de celles-ci et va acquérir cette année les dernières parcelles, à savoir les parcelles cadastrées section C n°42, 43, 46, 47 et 57 situées au lieu-dit Les Civettes, la parcelle cadastrée section A n°240 située au lieu-dit Le Mont, les parcelles cadastrées section C n°268 et 279 situées au lieu-dit Les Brulas, et enfin la parcelle cadastrée section C n°389 située au lieu-dit de Chevene d'une contenance totale de 15 242m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ces parcelles, pour une superficie totale de 15 242m<sup>2</sup>, se fera au prix de un euro le mètre carré, soit 15 242 euros. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Madame le Maire indique que toutes ces parcelles présentent un intérêt pour la commune. En effet, les parcelles sont classées en zone 1V (zone de forêt à fonction de protection, inconstructible) au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 25 août 2010. La volonté communale est d'entretenir ces forêts pour développer leur rôle protecteur contre les risques naturels de chutes de pierres. Il est à préciser, également, que les parcelles situées au lieu-dit Les Civettes sont localisées dans un secteur de pelouses sèches pour partie, espace tampon entre la zone urbaine et la zone de forêt, un espace à protéger.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces acquisitions aux conditions ci-dessus indiquées et autorise Madame le Maire à signer tout acte et document nécessaire à ces acquisitions.

**5- Acquisition de parcelles appartenant à Madame BIANCO-LEVRIN épouse RAVOIRE – Délibération n°2024-46**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Danielle BIANCO-LEVRIN épouse RAVOIRE, propose de vendre à la commune une parcelle de bois cadastrée section C n°460 d'une surface de 4 978m<sup>2</sup> située au lieu-dit Les Civettes.

L'acquisition de cette parcelle se fera au prix de un euro le mètre carré, soit 4 978 euros. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Madame le Maire indique que cette parcelle présente un intérêt pour la commune. En effet, elle est classée en zone 1V (zone de forêt à fonction de protection, inconstructible) au Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 25 août 2010. La volonté communale est d'entretenir ces forêts pour développer leur rôle protecteur contre les risques naturels de chutes de pierres. Il est à préciser, également, que cette parcelle située au lieu-dit Les Civettes est aussi dans un secteur de pelouses sèches pour partie, espace tampon entre la zone urbaine et la zone de forêt, un espace à protéger.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition aux conditions ci-dessus indiquées et autorise Madame le Maire à signer tout acte et document nécessaire à cette acquisition.

**6- Acquisition de deux parcelles appartenant à Madame LACOMBE épouse PORTEVIN, Madame LACOMBE et Madame LACOMBE épouse VIFFREDO – Délibération n°2024-47**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mesdames Maryline LACOMBE épouse PORTEVIN, Colette LACOMBE et Yolande LACOMBE épouse VIFFREDO proposent de vendre à la commune deux parcelles de bois cadastrées section B n°191 d'une surface de 1 027 m<sup>2</sup> et n°192 d'une surface de 1 890 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit Combat Noire.

L'acquisition de cette parcelle se fera au prix de un euro le mètre carré, soit 2 917 euros. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Madame le Maire indique que cette parcelle présente un intérêt pour la commune. En effet, elle est classée en zone 1V (zone de forêt à fonction de protection, inconstructible) au Plan de Prévention

des Risques Naturels approuvé le 25 août 2010. La volonté communale est d'entretenir ces forêts pour développer leur rôle protecteur contre les risques naturels de chutes de pierres.  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition aux conditions ci-dessus indiquées et autorise Madame le Maire à signer tout acte et document nécessaire à cette acquisition.

7- **Grand Annecy – Convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique – Délibération n°2024-48**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Grand Annecy propose à ses communes membres, dans le cadre de sa politique cyclable, la mise à disposition à titre gracieux d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour une utilisation par les services communaux (administratifs et ou techniques) dans le cadre de déplacements professionnels. Elle rappelle que le VAE sera équipé d'un panier, d'un antivol et d'un chargeur de batterie, que la maintenance et la révision est comprise dans le prêt et que la durée de la convention est d'une année et reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention jointe à la présente et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

*Fait à Veyrier-du-Lac, le 24 juin 2024*

La secrétaire de séance,  
Katayoun VACHERON

Le Maire,  
Vanessa BRUNO

